

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC431

présenté par

Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE 11

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« s'entendent »

les mots :

« se définissent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une amélioration de la précision rédactionnelle du présent article.